RECYCLABLE

Qui peut être transformé de manière à être réintroduit dans un cycle de production pour la fabrication de nouveaux produits.[1] Cependant, il est nécessaire de vérifier si les produits sont acceptés dans la collecte sélective de votre municipalité.

BIODÉGRADABLE

Un produit biodégradable est susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.[1] Le protocole de test 301D de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) atteste qu'un produit est biodégradable.

Si un produit arbore le logo de cette procédure de test, cela signifie qu'au moins 60% des résidus laissés par le produit se décomposeront naturellement en moins de 28 jours.

COMPOSTABLE

Le compostage est un procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (biooxydation) des matières organiques, sous l'action de microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène). Les matières organiques sont d'abord mélangées à des agents structurants (ex. : copeaux de bois) pour en favoriser l'aération, puis placées en andains, en piles ou dans un réacteur.

On obtient le compost après l'atteinte d'une phase thermophile (température entre 45 °C et 70 °C) et après une phase subséquente de maturation.[1] Cependant, il est nécessaire de vérifier si les produits sont acceptés dans la collecte de votre municipalité.

RÉUTILISABLE

Ces produits peuvent être réutilisés à plusieurs reprises sans que leur état se détériore.

FABRIQUÉ À 100% DE MATIÈRES RECYCLÉES
(PRÉ OU POST-CONSOMMATION)

Les matières recyclées «post-consommation» proviennent de sources de déchets de consommation, c'est-à-dire qui ont servi et ont été mis au rebut.

Les matières recyclées «pré-consommation» proviennent de sources de production, telles que les matières provenant de déchets industriels (chutes de fabrication) ou de produits rappelés qui n'ont pas été utilisés par les consommateurs.

CERTIFIÉ ÉCOLOGO

Les produits ÉcoLogo sont certifiés pour un impact environnemental réduit. La certification ECOLOGO indique que le produit a subi des tests scientifiques rigoureux, des audits, ou les deux, dans le but de prouver qu'il est conforme aux stricts standards de performance environnementale de tierce partie.[2]

Sources :
1 https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/lexique/
2 https://www.ul.com/resources/ecologo-certification-program (traduction libre)